

La tarification progressive de l'eau pour les ménages : Une fausse bonne idée pour la transition écologique ?

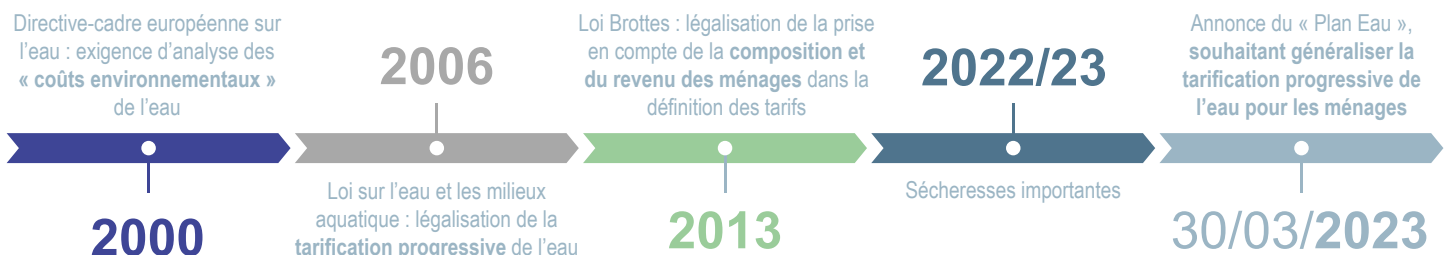
Après une sécheresse hivernale inédite de 32 jours qui fait suite à un été 2022 aride², l'eau potable apparaît chaque jour plus comme une ressource précieuse et limitée dans un contexte de crise climatique.

Aujourd'hui, la tarification de l'eau repose sur un principe simple : « l'eau paye l'eau » ; le prix est pensé pour l'autofinancement du service et ses coûts de fourniture, en traitement et infrastructures notamment.

Généralement, l'eau est tarifée en deux parties, avec une **part fixe** (abonnement) qui s'applique à tous les consommateurs, et une **part variable** (en €/m³).

Mais, depuis le début des années 2000, de nouveaux paradigmes émergent afin d'intégrer une **dimension sociale et environnementale au prix de l'eau**. On assiste donc progressivement à une **remise en cause du principe du prix unique**.

La reconsidération progressive de la tarification de l'eau :



Source : Mayol et Porcher, 2019³

1. LES PRINCIPES DE LA TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'EAU

La tarification progressive de l'eau repose sur un **système de tranches** qui fait évoluer la part variable du prix en fonction de la quantité d'eau consommée.

Ici, **plus on consomme d'eau, plus la dernière la dernière unité consommée coûte cher** ; ainsi, si on réduit sa consommation de 10%, alors on économise plus que 10% sur sa facture.

Cette tarification poursuit deux objectifs.

D'une part, elle envoie un **signal écologique fort** : la **consommation excessive d'eau est pénalisée**. À contrario d'un prix unique, elle permet de distinguer l'usage nécessaire, comme pour la douche, de l'usage dit « de confort », comme pour remplir une piscine.

D'autre part, la **tarification progressive a des vertus redistributives**, permettant de faire peser le coût de l'eau sur les grands consommateurs.

Exemple de la ville de Dunkerque, pionnière de la tarification progressive de l'eau :

Depuis 2012, la municipalité de Dunkerque applique ce principe à son eau potable. Ainsi 3 catégories d'usage de l'eau sont-elles définies : la consommation d'eau « essentielle », celle « utile », et celle relevant du « confort ».

Les 80 premiers m³ coûtent donc 1,28€/m³. Mais, à partir du 81ème, le m³ coûte alors 2,30€/m³. Au-delà du 200ème, la consommation de « confort » est tarifée à 3,10€/m³.⁴

Les travaux d'A. Mayol établissent le relatif succès de cette politique : la consommation d'eau des ménages baisse de 8 à 10%, pendant que 80% d'entre eux sortent gagnants de ces nouveaux tarifs. En creux, les 20% restants concentrent donc l'effort : des grands consommateurs de confort, qui remplissent leur piscine, mais aussi des familles nombreuses pénalisées par des tranches inadaptées.

Source : Mayol, 2017⁵

2. LES DÉFIS DE LA TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'EAU

Le manque d'équipement des logements et la difficulté à individualiser la consommation d'eau

Généralement, **les ménages français n'ont pas conscience de leur consommation d'eau** : les compteurs sont collectifs, pour l'ensemble de l'immeuble, et **non individuels**. Qui plus est, l'eau n'est pas toujours facturée sur la consommation réelle, mais par un forfait régularisé une seule fois par an. Il est donc vain de vouloir envoyer un signal-prix à des ménages qui ne suivent pas leur consommation. Ce système requiert une **information complète et en temps réel sur la consommation individuelle** de chaque ménage. Il convient alors de souligner le **défi logistique et les coûts** représentés par ce projet.

Proposition 1 : individualiser la consommation par l'installation d'équipements accessibles et clairs pour mesurer la consommation d'eau

Définition des tranches et justice sociale : les inégalités liées à la composition du ménage

Les **tranches** nécessaires à l'établissement d'une tarification progressive de l'eau se fondent sur des standards de consommation **porteurs de biais**. Ainsi les mesures en vigueur sont-elles principalement calculées pour des ménages de 4 personnes, comme à Dunkerque. Ce faisant, ces tranches **défavorisent les familles nombreuses**, dont la consommation « essentielle » d'eau empiète rapidement sur la tranche « utile ». Un travail accru avec les données socio-fiscales peut permettre d'affiner la tarification ; même s'il faut souligner la **complexité croissante** engendrée par ce système et surtout les questions posées en termes de **protection des données**.

Proposition 2 : affiner la tarification progressive de l'eau selon la composition du ménage, comme le permet la loi Brottes de 2013

Le besoin d'information des ménages

Mayol et Staropoli en 2021 ont montré dans une étude expérimentale que les **individus cherchent à éviter la complexité en matière de tarification**, quitte à y perdre de l'argent. Ceci appelle à une réflexion sur **l'aide à la décision** face aux tarifs progressifs. Nous pourrions également sortir du paradigme d'un tarif unique pour tous, pour réfléchir à différentes options tarifaires, à l'instar du tarif tempo variable pour l'électricité. Plusieurs tarifs de l'eau, en fonction de la flexibilité du ménage, serait une piste pertinente pour s'adapter aux profils des consommateurs⁶

Proposition 3 : proposer plusieurs formes de tarifs s'adaptant au degré de flexibilité des ménages

La généralisation de la tarification progressive de l'eau à l'ensemble des secteurs d'activité

Les ménages ne comptent que pour 20% de la consommation d'eau, contre **plus de 50% pour l'agriculture**. Or, **certaines collectivités pratiquent des tarifications dégressives pour les professionnels**.⁷ Un problème de cohérence se pose alors : l'objectif de baisse de la consommation d'eau de 10% annoncé par le gouvernement ne peut passer que par un effort global.

Proposition 4 : élargir la tarification progressive de l'eau à l'ensemble des secteurs d'activité

1. Alexandre Mayol est titulaire de la chaire ressources naturelles et économie locale et maître de conférences en économie à l'Université de Lorraine et au BETA. Il remercie Axel Bardon pour la coordination et le suivi sur cette note. Contact : alexandre.mayol@univ-lorraine.fr

2. Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, 30 mars 2023.

3. Mayol A., Porcher S. (2019) Tarifs discriminants et monopoles de l'eau potable : une analyse de la réaction des consommateurs face aux distorsions du signal-prix. *Revue économique* (7) : 213-247.

4. Sillah, F. (2023, 5 avril). Comment fonctionne la tarification progressive de l'eau, déjà expérimentée à Dunkerque, Montpellier et Libourne ? *Le Monde*.

5. Mayol A. (2017), Social and Nonlinear Tariffs on Drinking Water: Cui Bono? Empirical Evidence from a Natural Experiment in France, *Revue d'économie politique*, 127 (6): 1161-1185.

6. Mayol A., Staropoli S. (2021) Giving consumers too many choices : a false good idea?: A lab experiment on water and electricity tariffs. *European Journal of Law and Economics*, 51 (2): 383-410.

7. L'eau en France : ressource et utilisation - Synthèse des connaissances en 2021. (2023, 24 mars). SDES.